

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 18 mars 2024

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUILCANTON
DE TAVERNY

OBJET

Attribution des
subventions au
associations au
titre de l'année
2024

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur
le site de la ville le
02/04/2024

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
13 mars 2024

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Maryse Servais, Evelyne LEBRAS et Mila CANAS

Messieurs Marc REMOND, Thomas BEDON et Mouloud ANIBA

Administrateurs absents excusés :

Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS

Madame Chantal HUET

Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID – Assistante Administrative

VU les crédits inscrits au budget principal 2024 à l'article 65748

CONSIDERANT que les associations avaient jusqu'au 28 février 2023 pour déposer leurs dossiers de demande de subvention,

CONSIDERANT que les dossiers ont été analysés par le service et qu'une attention particulière a été portée sur les éléments suivants :

- Une comparaison entre le montant demandé et le montant attribué l'année précédente
- Le partenariat instauré avec le CCAS
- L'impact de l'association auprès des Beauchampois
- L'analyse du budget de l'association

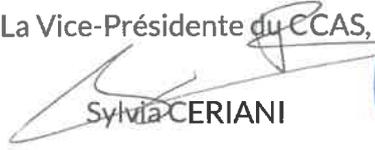
CONSIDERANT la sortie de séance des membres du Conseil d'administration intéressés, car président, membre du conseil d'administration ou simple adhérent d'une association pour laquelle une demande de subvention a été instruite et mise en débat,

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les attributions suivantes :

- La subvention de l'association Secours Populaire pour 550 €
- La subvention de l'association Les Restos du Coeur pour 600 €
- La subvention de l'association Secours Catholique pour 600 €
- La subvention de l'association Solidarité Professionnelles et Transitions pour 550 €
- La subvention de l'association Croix Rouge pour 600 €
- La subvention de l'association Just do Eat pour 300 €
- La subvention de l'association APAJH 95 pour 600 € (sortie de séance de M. Aniba)
- La subvention de l'association Saint Vincent de Paul pour 3000€ (sortie de séance de Mme CANAS et M BEDON membres de Saint Vincent de Paul)

POUR EXTRAIT CONFORME Beauchamp, le 19 mars 2024

La Vice-Présidente du CCAS,


Sylvia CERIANI



La secrétaire de séance,


Lucile DREVET